



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

Néant

Date de convocation : 9 décembre 2014

Sonia DOUX BETHUIS est nommée secrétaire de séance.

**ADMISSION EN
NON VALEUR**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique que le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'admission en non-valeur de sommes irrécouvrables au budget de la ville.

Ces sommes irrécouvrables correspondent à quatre créances de factures de services municipaux pour un montant total de 504,85€. Cette délibération annule et remplace la délibération du 12 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur au budget de la ville

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 17 décembre 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :..... 29

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20141218-DE1416128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2014

Publication : 18/12/2014